

dans tout le diocèse, et spécialement dans les Communautés, des prières pour m'obtenir une participation aux dons et aux vertus de mon saint patron. Je n'ai pas manqué d'offrir ces ferventes prières pour demander, par l'intercession de ce grand saint, le zèle, la force, la prudence et les autres dispositions pour bien défendre l'Église et la faire triompher de toutes les erreurs qui l'assiègent, afin que les portes de l'enfer ne puissent pas prévaloir contre elle. Nous remercions toutes ces bonnes âmes de ce secours dont Nous sentons le pressant besoin, et Nous les conjurons de vouloir bien Nous le continuer.

† IG., ÉV. DE M.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 10 Février 1876.

MONSIEUR,

En vertu d'un Indult Apostolique, pour toute notre province ecclésiastique, *ad decennium*, en date du 28 Mars 1875, le temps fixé pour satisfaire au précepte de la communion pascale, dans ce diocèse, s'étend depuis le mercredi des cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo.

Tous les pouvoirs et privilèges, attachés au temps pascal ordinaire, pourront être exercés durant tout le carême et pendant la semaine de pâques.

En prolongeant ainsi le temps de la communion pascale, on facilite l'accomplissement de cet important devoir. Vous ne manquez pas d'insister pour que tous le remplissent et que personne n'y manque. Ce sera pour en conserver les fruits, que vous ferez tout en votre pouvoir pour mettre en pleine vigueur la *Commun Réparatrice*.

Je supplie le saint patron de votre paroisse de vous aider à faire faire de bonnes pâques, qui produiront la sanctification de tant d'âmes qui lui sont dévouées.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
† IG., ÉV. DE MONTRÉAL.